

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 3 Mars

LE NOUVEAU MINISTÈRE

MM. LOUBET, présidence du conseil et intérieur;
DE FREYCINET, guerre;
RIBOT, affaires étrangères;
ROUVIER, finances;
BOURGEOIS, instruction publique et beaux-arts;
RICARD, justice et cultes;
G. CAVAINAC, marine;
DEVILLE, agriculture;
JULES ROCHE, commerce, postes et télégraphes;
VIETTE, travaux publics.

M. Loubet

Sénateur de la Drôme, né à Marsanne (Drôme) le 31 décembre 1838.
Président de la commission sénatoriale des finances, M. Loubet a pris part à de nombreuses discussions tant à la Chambre qu'au Sénat. Sa grande expérience, la rectitude de son jugement et la dignité de son caractère, lui ont valu l'estime de tous ses collègues du Parlement.

M. de Freycinet

Sénateur de la Seine. Président du cabinet démissionnaire.
Ingénieur des mines, né à Foix le 14 novembre 1828.
La carrière politique du ministre de la guerre est suffisamment connue pour que nous n'ayons pas à la rappeler.

M. Ribot

Député du Pas-de-Calais, ministre des affaires étrangères dans le précédent cabinet. Avocat, né à St-Omer le 7 février 1842.
Membre du centre gauche, M. Ribot a pris une part active aux débats parlementaires, dans lesquels sa science juridique lui assure une réelle autorité. Il a traité fréquemment les questions de politique extérieure et de politique coloniale.

M. Maurice Rouvier

Député des Alpes-Maritimes. Ministre des finances dans le précédent cabinet. Né à Aix, le 17 avril 1842.
Député depuis 1876. M. Rouvier entra aux affaires en 1881, dans le ministère Gambetta, avec le portefeuille du commerce et de l'industrie. Ministre du commerce également dans le cabinet Ferry, il devint président du conseil, avec le portefeuille des finances, à la chute du cabinet Goblet, en mai 1887.
Depuis cette époque, M. Rouvier est revenu

aux affaires avec les cabinets Tirard et Freycinet. C'est un orateur de talent, d'une compétence financière reconnue.

M. Léon Bourgeois

Député de la Marne. Né le 29 mai 1851. Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts dans le précédent cabinet.
Nommé ministre de l'intérieur en remplacement de M. Constans, démissionnaire, quelques jours avant la chute du cabinet Tirard, il échangea ce portefeuille contre celui de l'instruction publique, dans le dernier ministère Freycinet.

M. Ricard

Député de la Seine-Inférieure. Né à Caen, le 17 mars 1839.
Elu député de la Seine-Inférieure le 4 octobre 1885. A été réélu le 1^{er} décembre 1889, en remplacement de M. Duvivier. Dégagé, Refusa, en avril 1888, le portefeuille que lui offrait M. Floquet.
M. Ricard est président de la commission du travail.

M. G. Cavaignac

Député de la Sarthe. Né à Paris le 21 mai 1853.
Ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées. Fils du général Eugène Cavaignac, chef du pouvoir exécutif de la seconde République.
Elu pour la première fois député par le département de la Sarthe en 1882, il n'a pas cessé depuis lors de représenter ce département.
M. G. Cavaignac a été secrétaire de la Chambre, rapporteur général du budget, et sous-secrétaire d'Etat à la guerre (cabinet Brisson).

M. Develle

Avocat, né à Bar-le-Duc, le 12 août 1845.
Ministre de l'agriculture dans le précédent cabinet, député de l'Eure.
Partisan des idées protectionnistes.

M. Jules Roche

Député de la Savoie. Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, dans le cabinet démissionnaire. Avocat, né à St-Etienne le 22 mai 1841.
Comme ministre du commerce, il a préparé et soutenu devant le Parlement les nouveaux tarifs des douanes qui sont appliqués depuis le 1^{er} février.

M. Viette

Député du Doubs. Né à Blamont (Doubs) le 6 mai 1843.
Était conseiller général lorsqu'il fut élu député de Montbéliard en 1876.
Membre de la commission des douanes, il a

pris une part active à la discussion des nouveaux tarifs.
A été élu récemment vice-président de la Chambre des députés.

LES TROUBLES DE BERLIN

C'est en vain que les journaux officieux de Berlin, qui défendent la politique de gouvernement de Guillaume II, s'efforcent d'atténuer autant qu'il est en leur pouvoir, le caractère et l'importance des troubles qui viennent d'avoir lieu dans la capitale de l'empire allemand; il est constant que ces démonstrations empruntent une gravité exceptionnelle aux raisons qui les ont motivées et aux circonstances dans lesquelles elles se sont produites.

Cette émeute, car c'était bien un commencement d'émeute, quoiqu'en puissent dire et penser les feuilles qui émergent aux fonds des reptiles, cette émeute disons-nous, peut être considérée comme une réponse de la classe ouvrière aux provocations insolentes que l'empereur adressait naguère aux « mécontents » qu'il invitait à secouer la poussière de leurs souliers et à aller chercher sur la terre étrangère un sort meilleur que celui qui leur est fait en Allemagne.

Il est facile à un souverain plein d'orgueil et entiché de son omnipotence de tenir un pareil langage. Mais morigéner et menacer ce n'est pas travailler au bonheur du peuple, ni atténuer ses souffrances.

Or, il est avéré que la misère est grande en ce moment non seulement à Berlin, mais aussi dans tout l'empire. Les ouvriers sans travail se comptent par centaines de mille. Et pourtant, il faut que tous ces infortunés mangent et qu'ils trouvent un gîte pour la nuit.

Guillaume II peut se rassurer, en pensant qu'il a la force pour lui et qu'il peut compter sur sa police et sur son armée, pour faire rentrer les rebelles dans le devoir. Il devrait

pendant savoir que les coups de fusils et les charges de cavalerie ne suffisent pas toujours pour calmer les effervescences populaires et tenir courbée sous le joug du despotisme une nation qui aspire à la liberté. Les journées des 23, 24 et 25 février 1848, qui amenèrent la chute de Louis-Philippe en sont la preuve manifeste. Si nous voulions remonter plus loin dans l'histoire, nous pourrions rappeler la journée du 14 juillet 1789 qui vit la prise de la Bastille, prodrome de la chute de la monarchie de Louis XVI.

A Berlin, on commence à supporter avec peine le despotisme militaire de Guillaume. On est fatigué de verser dans les coffres de l'Etat, véritables gouffres sans fond, des impôts onéreux qui sont destinés non plus à améliorer le commerce et l'industrie, mais à fondre des canons, à fabriquer des fusils, à transformer l'empire en un vaste camp retranché.

Et pourquoi ces déploiements de force ruineux? Parce que tel est le caprice d'un homme qui ne considère que son intérêt personnel.

Certes, il y a en Allemagne bon nombre de citoyens, même parmi les membres du Parlement, qui sont fatigués de ce système et qui aspirent à jouir d'un régime plus libéral, et cette lassitude fait la force du parti socialiste et doit être considérée comme un atout de plus dans son jeu.

Ce qui ajoute encore à l'importance de ce commencement d'émeute c'est qu'il se produit à l'approche du 1^{er} mai et qu'il peut être considéré en quelque sorte, comme une répétition du drame que les socialistes allemands se préparent à jouer ce jour-là. Peut-être aussi ont-ils voulu par ces manifestations, tâter le terrain et se rendre compte des sentiments de l'opinion publique et de l'attitude que prendrait à leur égard la force publique.

Toujours est-il que ces troubles sont de nature à inspirer au souverain allemand de graves et salutaires réflexions.

Quand les ouvriers pillent les boulange-

malheureux. Je le connais; ce n'est pas seulement une âme vile, c'est une âme mauvaise. Il va vouloir se venger.

— Que crains-tu? J'ai justement voulu le punir pour n'avoir pas à le provoquer. Et il n'oserait pas me provoquer, lui.

— Et s'il l'osait!

— On rend raison d'une insulte, non d'un châtiement. Je refuserais de me battre avec cet homme.

— Ah! tu me le promets, Antonin? Tu me le jures! J'ai besoin d'être rassurée, vois-tu. J'ai le cœur plein de trouble et de doute. Ton père avait raison, mon ami, dans la dernière lettre que tu m'as montrée. Tu as voulu, dans ton amour, complaire à ma fantaisie d'artiste et nous placer dans un milieu romanesque et poétique, qui avait son charme sans doute mais qui avait aussi ses périls. Ce serait bon, ces jeux-là, s'il n'y avait pas des envieux et des méchants. Notre situation équivoque a peut-être fait tout le mal. Ce Lauretto m'eût peut-être mieux respectée s'il eût été sûr que j'étais ta femme. Ah! nous nous aimons tant, nous sommes si bien unis!... pourquoi faut-il que nous n'ayons pas su mettre tout de suite d'accord nos existences comme nos cœurs.

Ses larmes recommencèrent à couler; Antonin les essuyait avec ses baisers, s'efforçant de la tranquilliser par de tendres paroles.

— Ecoute, Antonin, reprit-elle, j'ai le sentiment que nous sommes dans une heure grave, je vais te parler gravement. J'ai à t'annoncer une résolution sérieuse que j'ai prise, et j'ai une nouvelle très douce te à donner.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 40

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XXIV

Jacinta

— Allons, venez, ordonna-t-il.
— Je ne veux pas, laissez-moi, criait Lauretto, se débattant en vain sous ce poignet d'acier. Je proteste contre vos violences indignes.
Antonin ne répondit que par un rire de mépris.
— Ne le pousse pas à bout, conseilla tout bas Laura à son mari.
Mais il n'écoutait rien que sa profonde colère, colère froide et d'autant plus terrible. Il répéta :
— Venez! venez! Jacinta, éclairez-nous, nous sortons par la porte du vestibule.
Il le traîna ainsi hors de la chambre, puis hors de l'appartement, Lauretto résistant, sous la porte cochère.
Jacinta suivait, tenant d'une main tremblante la bougie. Laura, anxieuse, restait à quelques pas en arrière.

Auprès de la loge du concierge, M. de Bizeux appela d'une voix haute :

— Monsieur Dorandeu! levez-vous je vous prie et ouvrez-nous la porte.

Il contenait d'une seule main Lauretto, qui, les lèvres frémissantes, murmurait de sourdes menaces et des paroles indistinctes.

Le concierge parut sur le pas de la loge, en manches de chemise et en pantoufles.

— Qu'est-ce que c'est? demanda-t-il en apercevant Lauretto, un voleur?

— Pis que cela, répondit Antonin; ce gueux s'était introduit chez moi pour essayer de violenter la femme de chambre!

— Voyez le coquin, fit le concierge gouailler. Et, remarquant les traits apeurés et la mine bouleversée de Lauretto secoué par le poing nerveux d'Antonin :

— Ah! qu'il est drôle! ajouta-t-il! monsieur le vicomte, ne lui faites pas de mal! Est-ce qu'on sait qui c'est?

— Certainement : Lauretto Mina, le chanteur de l'Opéra.

Le concierge avait tiré le cordon. Antonin poussa Lauretto par les épaules dans la rue, prit des mains de Jacinta son chapeau et son pardessus, qu'il lui jeta sur le trottoir, et referma violemment sur lui la porte cochère.

Lauretto, blême et grinçant des dents, se retourna, montra le poing à la porte fermée, et cria : « A mon tour! »

Puis il s'éloigna à grands pas.

XXVI

En sortant du danger

Antonin, en rentrant dans la chambre de sa femme, trouva Jacinta qui, à genoux devant Laura, lui disait en pleurant :

— Oh! Madame, quand me pardonnerez-vous?

— Il la releva, il raconta ce qu'elle avait fait, sa présence d'esprit, son courage!

— Elle était sortie, elle avait arrêté une voiture boulevard Malesherbes; elle avait couru chez le comte, au boulevard Haussmann, l'avait trouvé encore debout, l'avait ramené... Elle avait tout perdu, mais elle avait sauvé tout.

Laura la rassura, la consola. Elle mit elle-même des compresses sur ses pauvres mains déchirées, en attendant que les pharmacies fussent ouvertes, et, la laissant calmée dans sa chambre, elle revint auprès d'Antonin dans la sienna.

Elle s'était contenue jusque-là, mais une réaction se fit, elle tomba sur un fauteuil et fondit en larmes.

— Ah! quelle nuit! quelle scène! c'est affreux!

— Remets-toi, ma chère bien-aimée, lui dit Antonin en lui prenant les mains. Tu as eu là une heure terrible, mais elle est passée — c'est fini.

— Est-ce fini? reprit Laura en secouant la tête; alors, si c'est fini, pourquoi suis-je inquiète? Je comprends qu'à la seule idée du danger hideux que j'avais couru, tu n'aies pas été maître de ton indignation; mais tu as mortellement blessé ce

ries et qu'ils parcourent les rues en demandant du travail ou du pain ; ce sont là des symptômes graves qui doivent inquiéter les gouvernants, car ils sont les avant-coureurs d'événements plus graves.

Aujourd'hui, les ouvriers allemands se contentent de demander du pain ; dans quelques semaines, si on ne leur donne pas satisfaction, leur devise sera du pain ou du plomb.

Guillaume a voulu prendre des attitudes de despote et déclarer que sa politique est la bonne et qu'il ne la modifiera pas. Il y a quelque chose de plus fort que le despotisme lui-même, c'est la volonté de tout un peuple qui aspire à l'émancipation et surtout d'un peuple en proie à la misère et à la faim.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

France et Russie

Sébastopol, 1^{er} mars.

La réception officielle de la magnifique couronne funéraire offerte au peuple russe par le Comité soissonnais des Anciens combattants de 1854-55, en souvenir de la guerre de Crimée, a été l'occasion d'une manifestation imposante.

Au jour fixé, un nombreux public se pressait devant le club de la marine, où arrivaient en même temps l'adjudant Gray, conservateur du cimetière français, Mme Gray, le préfet maritime, gouverneur de la ville et commandant le port, le contre-amiral de Lavroff, le commandant de la 13^e brigade d'artillerie, lieutenant général de Balteneff, le commandant de la Forteresse, général de Pivovarov, le contre-amiral Narbouke, etc.

La députation de l'armée entra au club pour prendre la couronne, qui fut placée à bord du « Sourline » et transportée à l'église du cimetière des Frères.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le préfet maritime a adressé les paroles suivantes à l'adjudant Gray, conservateur du cimetière français : « Vous, monsieur, comme représentant de la France, vous pouvez dire à vos compatriotes avec quel respect nous avons reçu cette couronne qui doit être placée sur la tombe des nôtres ; avec quelle solennité nous l'avons transportée sur le lieu où reposent nos guerriers. L'histoire des guerres atteste que le plus souvent elles naissent d'événements politiques et non d'une haine de race ; telle a été la guerre de Crimée. Les sympathies entre les peuples subsistaient quand même ; sous les murs de Sébastopol, Français et Russes luttaient les uns contre les autres, mais, pendant les suspensions d'armes, ils fraternisaient. »

L'adjudant Gray a répondu en ces termes : « Je remercie Votre Excellence, au nom des anciens combattants de Crimée, au nom de l'armée française, pour la cérémonie et la bénédiction de cette couronne, pour les prières solennelles dites pour les héros des deux nations tombés pour la patrie. Puisent les deux peuples rester toujours dans les mêmes sentiments de mutuelle amitié. »

Avant de prendre congé de M. Gray, le gouverneur de Sébastopol, entouré des généraux et des officiers, l'a chargé spécialement de transmettre l'expression de sa vive reconnaissance aux membres du Comité soissonnais pour l'envoi de cette couronne, laquelle sera conservée comme un souvenir durable et bien précieux à l'endroit même où reposent tant de braves.

L'initiative de l'envoi de la couronne revient à M. Baudot, ancien clairon au 1^{er} zouaves, actuellement casernier à Soissons.

Une allocution du Czar

D'après le Standard, le czar aurait, après une récente revue, adressé aux officiers l'allocution suivante :

« Nous sommes entre les mains de Dieu. J'espère que si l'occasion se présentait, je trouverais mes troupes aussi prêtes que je les ai trouvées aujourd'hui. Au printemps, l'armée russe sera classée en trois fractions : armée du nord, sous les ordres du prince Wladimir ; de l'ouest, avec le général Gourko ; du sud, avec le général Dragomirow. Le commandement suprême sera confié au général Broutcheff, actuellement chef d'état-major général. 300.000 cosaques et autres troupes montées sont en ce moment en Pologne, le long des frontières allemandes et autrichiennes. »

Election législative

Dimanche, 28 février, a eu lieu une élection législative dans la 1^{re} circonscription de Poitiers, voici les résultats du scrutin de ballottage :

MM. De Touchimbert, réact.	5.341 voix (élu).
Bazille, républicain....	4.710 —
Deloncle, républicain....	2.234 —

Un nouveau fusil

Le XIX^e Siècle annonce que le commandant Mattei, qui vient d'être nommé commissaire du gouvernement près du conseil de guerre de Paris, vient de soumettre au ministre de la guerre un nouveau fusil en nickel avec un tube à coulisse, lançant du vitriol. Ce fusil serait destiné à éviter les dangers des rencontres corps à corps avec les naturels du centre de l'Afrique.

Elections municipales

Suivant l'Autorité, M. Loubet serait disposé à ne pas faire coïncider les élections municipales avec la manifestation du 1^{er} Mai.

Le pape Léon XIII

Le Figaro publie une étude de M. de Vogué sur Léon XIII. M. de Vogué déclare que repousser le concours gratuit d'un homme de génie comme le Pape, qui commande aux cœurs de 200 millions de fidèles, serait méconnaître nos plus chers intérêts.

Laur et Constans

L'Intransigeant annonce que M. Laur renonce à poursuivre M. Constans, dont la chute lui suffit.

Explosion à l'hôtel Ragan

Une explosion de dynamite a eu lieu ces jours derniers devant l'hôtel de la princesse de Ragan, rue St-Dominique, à Paris.

Le Jour dit que l'explosion de dynamite devait être dirigée contre l'immeuble situé au numéro 53, où était installée, il y a quelque temps, l'ambassade d'Espagne. Le Jour sait de bonne source qu'une lettre est arrivée, à l'ambassade d'Espagne, située maintenant boulevard de Courcelles, 34, après être allée rue Saint-Dominique, 53, dans laquelle on avisait l'ambassadeur d'Espagne que son hôtel serait dynamité sous peu de jours. La lettre était ainsi signée : « Le comité des anarchistes espagnols à Paris. » Deux individus parlant une langue étrangère ont été vus, par les agents qui faisaient la ronde. Des agents de la sûreté ont été lancés sur cette piste.

Paris, 2 mars.

L'enquête sur cet attentat est stationnaire.

M. Lanessan

On écrit de Saïgon que M. Lanessan est parti pour Hué.

Athènes

Le roi de Grèce a révoqué les anciens ministres parce qu'il craignait l'aggravation de la crise financière.

Anarchistes Espagnols

A Barcelone, quatre individus, dont deux Français, compromis dans le projet de faire sauter l'ambassade ont été arrêtés. La police a saisi de nombreux documents compromettants.

Détails sur les troubles de Berlin

Berlin, 28 février.

Les dispositions des manifestants sont restées, la nuit dernière, aussi agressives que dans la journée. Ils étaient plus nombreux, mais la police avait pris les dispositions les plus énergiques pour réprimer tout désordre. Aussi, les actes de pillage ont été moins nombreux que pendant la nuit du 25 février. Les ordres de la préfecture de police enjoignaient de faire évacuer le centre et de refouler les émeutiers dans les quartiers excentriques. Cette opération s'est effectuée de dix heures à minuit par la police à pied et à cheval, qui poussait devant elle une foule hurlante de trois mille personnes qu'elle frappait à coups de sabre.

De nombreux émeutiers ont été blessés ou piétinés par les chevaux. Des curieux ont eu également à souffrir de l'énergie de la police. Les émeutiers essayèrent de se reformer dans les carrefours et se dispersèrent ensuite dans les rues latérales. C'est ainsi, que bien que détalonnés par la police, ils brisèrent des devantures de boutiques, dévastèrent les magasins de Rosenthalerstrasse et du quartier Nord. Les agents, énervés à la suite d'un service de trente-six heures, ont usés sans ménagement de leurs sabres. Aussi les ambulances se sont-elles remplies rapidement. Plusieurs agents ont été blessés assez sérieusement aux jambes et à la tête. La foule à essayé à plusieurs reprises de les pousser dans le canal.

Berlin, 27 février.

Les conseillers municipaux socialistes publient en tête du Vorwärts un manifeste aux ouvriers de Berlin, leur conseillant de ne pas prendre part aux désordres. Les conseillers municipaux déclarent qu'ils réclameront dans une séance extraordinaire du conseil municipal le vote de travaux de terrassement et de construction afin de remédier immédiatement au chômage.

Le même journal affirme que trois magasins qui ont été dévalisés avant-hier dans le Köpnickerstrasse appartenaient à des anarchistes.

Londres, 27 février.

Le Daily-Chronicle dit que l'empereur Guillaume devra avoir recours à d'autres moyens que ceux qu'il a employés jusqu'ici, s'il veut arrêter la marche du mouvement révolutionnaire.

Les journaux socialistes répudient toute solidarité avec les émeutiers, ajoute le journal anglais ; cependant, ce n'est que lorsque nous connaîtrons le genre d'individus arrêtés par la police de Berlin que nous pourrions nous former une opinion sur le caractère de ceux qui composaient la foule des émeutiers.

Berlin, 29 février.

Les quartiers du centre ont leur aspect ordinaire. Les postes d'agents sont beaucoup diminués. Aux Linden, les curieux sont nombreux, mais la circulation est facile. La place du Château est l'unique endroit où l'on voit quelques rassemblements de manifestants. Autour du monument de Lust-Carten, on attend la garde montante. Les autres rues sont animées comme toujours lorsque le temps est beau.

Londres, 27 février.

Le Times ne fait aucun commentaire au sujet des émeutes de Berlin.

Le Standard dit que le mouvement était évidemment concerté d'avance, et que bien qu'il ait échoué, nul ne pourrait dire s'il en sera de même à l'avenir. Le mouvement en question n'était pas dû à la faim, ainsi que le prouve le fait que ce sont surtout les objets de valeur qui ont été enlevés des boutiques. C'est la puissance du socialisme, en tant que force parlementaire qui préoccupe surtout les hommes d'Etat, car, si une révolution se produit, ce sera plutôt par les urnes électorales que par les désordres dans la rue.

Au Tonkin

Dans une lettre qui a été communiquée au Matin, le prince Henri d'Orléans annonce son départ pour Cho-Bo, Kien-Hong et Siam.

« Je quitte Hanoi, dit-il, de peur d'être pris par les chaleurs au cours de mon voyage. N'eût été cette appréhension, je serais volontiers resté plus longtemps dans le bas Tonkin où j'ai trouvé un grand changement depuis mon passage il y a quinze mois. Ce changement se voit aux maisons qu'on construit, aux affaires qui sont lancées, se lit sur le visage de ceux qui vous abordent. Ce sont mille petits riens qui, ajoutés les uns aux autres, font quelque chose. On voit que ça commence à marcher. »

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Le conseil municipal de Cahors s'est réuni, samedi soir, sous la présidence de M. Costes, maire. Sont approuvées les dépenses faites par M. le maire sur le chapitre du budget des dépenses imprévues.

Des avis favorables sont donnés à des demandes ou à des maintiens de famille présentées par les jeunes Rouquet, Bourrières, Marriou, Parazines, Cot, Ayot, Riols, Génies, Génies, Capmas et Génies.

Avis favorables sont également donnés à des demandes de sursis présentées par les réservistes Garric, Bénech, Luc et Fourès.

Le conseil, renvoie à l'examen des deux commissions des finances et des travaux publics le cahier des charges et le tarif des droits d'octroi, qui expire le 31 décembre 1892.

Le maire communique une lettre du directeur de la compagnie d'Orléans, l'informant qu'il n'est pas possible de substituer un train léger au train mixte qui dessert la ligne de Cahors à Capdenac.

Le conseil charge M. Talou de choisir l'avocat appelé à défendre les intérêts de la ville devant le Conseil d'Etat, dans l'affaire du passage inférieur de la rue Saint-Géry.

Le maire est autorisé à soutenir les intérêts de la ville dans l'affaire intentée à la commune par le sieur Leygue, ancien fermier des droits de place, qui réclame une somme de 4,600 fr., à titre de dommages-intérêts.

Le conseil décide que les pensions des aliénés Laborie, Bastide et Coudere seront supportées par la ville et le département, dans les proportions voulues par les règlements. Le dossier de l'aliénée Marguerite Fauré est renvoyé à l'examen de la commission des finances.

Le conseil donne acte du dépôt du rapport de l'agent-voyer cantonal, relatif à la pétition des habitants de Lacapelle, au sujet du chemin vicinal n° 1.

Le maire communique une dépêche ministérielle répondant au vœu émis par le conseil municipal, pour assurer la sécurité des voyageurs sur les chemins de fer. Dans cette dépêche le ministre énumère toutes les précautions qui ont été prises pour assurer cette sécurité.

Le conseil autorise le maire à transiger à 193 fr. avec l'administration de l'enregistrement, au sujet des droits réclamés pour la main-levée accordée à la veuve Course, dite Carman et au sieur Pézet.

Une pétition des habitants de la rue Saint-Géry, protestant contre l'écoulement sur la voie publique des eaux de lessives et des porcheries

de l'hospice, est renvoyée à l'examen de la commission des travaux publics.

Le maire est autorisé à céder, à raison de 15 fr. le mètre, une venelle de la rue Vayrol, au sieur Fournier.

Est accordée une remise de taxe de chien et de prestation, à la veuve Lanié. Sont rejetées des demandes semblables présentées par les sieurs Audhuy et Lavergne.

Avis très favorable est donné à une demande de secours présentée par le sieur Michel Terret, ancien cantonnier, qui n'a qu'une retraite de 18 fr. par an.

Une demande de subvention de 300 fr. présentée par le Veloce-Sport cadurcien, est renvoyée à la commission des finances.

Est renvoyée à la commission des travaux publics une demande de cession de terrain dans la rue Sainte-Claire, présentée par le sieur Bessé.

Est rejetée une demande de gratuité des cours du lycée, pour son fils René, présentée par M. Lambouf, ancien capitaine.

Le conseil n'admet pas une demande de bail présentée par un marchand de bonbons installé sur la place d'Armes, cette demande étant parvenue trop tard.

Le conseil refuse d'accorder la remise de frais d'études réclamée par le sieur Bladou dont la fille vient de quitter le collège des filles.

Un projet de création d'école publique de filles entre Cahors et Laroque est renvoyé à l'examen de la commission des écoles.

Le maire communique une lettre d'une société qui demande à prendre l'octroi au prix du tarif officiel, soit 130 000 fr.

Le conseil adopte l'installation d'une botte-indicateur au bureau central de la poste, au prix de 38 fr.

Sur la demande des habitants de la partie du boulevard comprise entre la maison Couaillac et les Dames-Blanches, qui réclament contre l'installation de marchands de bric à brac devant leurs immeubles, le conseil décide que des démarches seront faites auprès de l'administration des ponts et chaussées pour que ces marchands soient réinstallés sur l'emplacement qu'ils occupaient auparavant.

Une demande de réduction de sa concession d'eau, présentée par le sieur Delbru est renvoyée à l'examen de la commission des travaux publics.

Un projet de dégagement aux abords de la cathédrale est renvoyé à l'examen de la commission des travaux publics.

Un nouveau plan de l'école de Saint-Henri est renvoyé à l'examen des deux commissions.

Le maire donne connaissance d'une lettre du directeur de la compagnie du gaz faisant connaître à quelles conditions cette compagnie serait disposée à fournir à la ville la lumière électrique :

A Monsieur le Maire de Cahors.

En réponse à vos lettres des 20 novembre, 14 et 23 janvier dernier, demandant que la compagnie du gaz éclairé à l'électricité la plus grande partie de Cahors, j'ai l'honneur de vous informer que nous sommes tout disposés à doter votre ville d'une station électrique, mais les termes généraux avec lesquels vous demandez l'application de l'article 59 semblent indiquer que vous désirez remplacer l'éclairage au gaz par l'éclairage électrique ; tels ne seraient pas le sens et la portée de l'article susvisé, car le mode généralement adopté semble comporter avec lui un éclairage plus parfait, plus commode et surtout plus économique que le gaz, et, jusqu'ici aucune ville n'a pensé à faire cette substitution ; si à Paris et dans une ou deux grandes villes, on a placé quelques lampes à arc pour éclairer de grandes places et de longues avenues, c'est en surchargeant de beaucoup la dépense, et malgré les prix très élevés de ce nouveau genre d'éclairage, aucune de ces entreprises n'a donné de bons résultats.

Je pourrai vous citer un nombre d'exemples :

1^o L'usine municipale des Halles centrales de Paris, comprenant un circuit relativement très restreint, a produit, en 1891, 478,450 francs de recettes contre 477,567 de dépenses. Bénéfice, 881 francs pour un capital de un million cent trente mille francs. (Voir le rapport présenté au conseil municipal par M. Lyon-Allemand.)

La Société Victor Popp accuse un déficit de 300,000 fr.

La ville de Perpignan est en procès avec la société Bratissol.

Cambrai est en faillite. Mende et Bourges sont en très mauvaise situation. Je crois que les actions de la Société électrique de Toulouse ne sont pas en hausse, malgré la production de la lumière au moyen de force motrice hydraulique considérable.

Ce que nous ne pouvons admettre, c'est qu'on nous oppose des concurrents qui ne peuvent avoir aucun souci de leur engagement ou qui se trompent totalement sur leur nature.

En résumé, monsieur le maire, nous vous fournirons l'éclairage électrique aux conditions suivantes : à 0 fr. 16 l'hectovats-heure, avec une consommation minimum garantie de 60 francs par an et par lampe de 16 bougies, laquelle dépense, 0,61 hectovatts, coûtera heure 0,61 x 0,16 = 0 fr. 1024 ; ce minimum s'appliquerait à l'éclairage public et des bâtiments communaux, avec un chiffre de lampes à fixer d'un commun accord.

Malgré ce prix peuvent vous paraître élevés, nous sommes loin d'être certains de joindre les deux bouts : on peut nous imposer un éclairage plus économique, mais non la ruine.

Veuillez agréer, etc.

Le Conseil décide de nommer, pour l'examen de l'affaire, une commission spéciale, qui s'adjoindra les lumières compétentes.

Font partie de cette commission : MM. Daynard, Périès, Delport, Rouffy et Brunies.

M. le Maire communique au Conseil un volumineux dossier adressé par le curé de Cabessut au ministre des cultes pour lui demander une subvention pour le dallage de son église. Le ministre demande l'avis du Conseil qui en émet un de favorable.

Le Conseil renvoie à la commission des travaux publics une proposition de M. le Maire relative à la création de chalets de nécessité.

M. le Maire expose ensuite qu'il est en ce moment question de certains empiètements faits par quelques propriétaires sur le quai Cavagnac. Il explique que l'administration est saisie de cette affaire depuis deux ou trois ans, et qu'il est allé demander à la préfecture communication d'un dossier à l'effet de poursuivre la restitution du terrain à la ville.

M. le Préfet a promis de faire copier ce dossier et que la copie en serait prête dans une huitaine de jours.

Sur la proposition de M. Rouffy, rapporteur de la commission des travaux publics, le conseil décide que les impressions de la mairie seront désormais mises à l'adjudication.

Sur les conclusions du même rapporteur, le conseil approuve les conditions faites avec divers propriétaires pour le prolongement de la rue des Ecoles, et vote la somme de 20,000 francs pour indemnités et travaux ; cette somme sera prise sur le crédit de 35,000 francs inscrit au budget pour la rue des Ecoles.

M. Mazières demandant à acquérir les hors limites de la rue de la Préfecture, au point où commence la place des Petites-Bougeries, le conseil fixe le prix du terrain à 45 fr. le mètre carré.

Le conseil accepte une dénonciation de bail de fous de la manutention militaire présentée par l'intendance.

Sur les conclusions de M. Parazines, rapporteur de la commission des travaux publics, le conseil : Adopte une prolongation de bail, jusqu'au 1^{er} août 1893, d'un immeuble sis sur la place des Petites-Bougeries et joui par le sieur Caviolo, boulangier ;

Accorde la suppression d'une concession d'eau présentée par Mlle Fanny Jacquet ;

Décide que le sieur Fourès, qui demande l'alignement de son immeuble, rue Jean-Capoulade et place Rousseau, n'aura qu'à se présenter au bureau de l'agent-voyer communal où on lui délivrera une feuille d'arrêté contenant l'alignement à suivre.

M. Périès, rapporteur de la commission des finances, propose d'accorder une demi-bourse au fils Harwin, de changer la demi-bourse du jeune Breis au lycée de Cahors en une bourse entière. Adopté. Le même rapporteur propose de rejeter une demande des habitants de Saint-Cyric qui réclament l'établissement dans leur hameau d'une école mixte. — Adopté.

Sur les conclusions du rapport de M. Delport, rapporteur de la commission des finances, le conseil vote une somme de 1,000 fr. pour création d'ateliers de travail manuel dans deux écoles primaires de la ville.

En votant cette somme, le conseil émet le vœu que ces ateliers soient installés à bref délai.

Enseignement primaire

Par arrêté de M. le préfet du Lot, pris sur la proposition de M. l'inspecteur d'Académie, et en exécution de l'arrêté ministériel du 29 janvier 1892, ont été promus les instituteurs et institutrices dont les noms suivent :

Instituteurs. — Promotions à la deuxième classe : MM. Carbonel, à Caniac ; Cocula, à Cazals ; Vassal, à Saux.

Promotions à la troisième classe : MM. Farges à Meyronne ; Vidal à Anglars-Juillac ; Fabre, à Cuzac ; Audubert, à St-Michel-Loubéjou ; Caste, à Lascabanes ; Delsériès, à Assier ; Gibrat, à St-Simon ; Mazet, à Puybrun ; Rouquié, à St-Jean-Lespinasse ; Barthe, à Flaungnac ; Parameille, à Laurettes ; Cros, à Camburat ; Tinchou, à Touzac ; Delrous, à Fages (Luzech) ; Tauran, à Latronquière ; Valen, à Condat ; Lacambre, à Loubressac ; Skéтин, à Ste-Alauzie ; Donadiou, à Flavjac (Livernon) ; Virole, à Cahus ; Cassagnes, à Bédrier ; Lagarde, à Montdoumerc ; Gracety, à Latouille, commune de Lentillac (Saint-Céré) ; Mazaré, à St-Matré ; Alibert, à Bouziès-Haut ; Rougié, à Vire ; Auricoste, à Vaillac ; Pouzalguès, à Ginouillac ; Landes, à Brouelles, commune de Maxou ; Barrès, à Laramière ; Rey, à Praysac ; Mazet à St-Martin-Labouval ; Palisse, à Lanzac ; Laporte, à Goudou, commune de Labastide-Murat ; Cayrol, à St-Vincent (St-Céré) ; Delbreil, à Grézels ; Breil, à Reilhaguet ; Darnis, à Ruyres ; Fabre, à St-Jean-Lagueste ; Ausset, à Lentillac (Figeac) ; Dumay, à Calviac ; Combebias, à Latronquière.

Institutrices. — Promotions de la cinquième à la quatrième classe : Mlles Morinos, à Thémènes ; Pignet, à Capdenac.

Promotions de la sixième classe provisoire directement à la quatrième classe : MMmes Fargès, à Saint-Médard-de-Presque ; Vergnes, au Roc,

commune de Nadaillac ; Delsahut, à Laurettes ; Gazal, à Reyrevignes ; Gracias, à Marcihac.

Promotions à la cinquième classe : Toutes les institutrices laïques de la sixième classe provisoire (182) sont promues à la cinquième classe et reçoivent une augmentation de 50 fr. destinée à porter leur traitement à 1,000 fr.

Titularisations. — Sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie et en exécution des dispositions de la circulaire ministérielle du 6 février 1892, M. le préfet du Lot a titularisé un instituteur et six institutrices stagiaires.

Ce sont : M. Carbonel, à Cahors (rue du Lycée) ; MMmes Jouglà, à Figeac ; Vaysse à Montcuq ; Cros, à Camburat ; Solignac, aux Quatre-Routes ; Grasseties, à Montet et Bouxal ; Froment, à Ussel.

L'effet de toutes ces décisions remonte au 1^{er} janvier 1892.

Par arrêté de M. le préfet, sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, Mlle Roques, institutrice stagiaire à Ceint-d'Eau, (Figeac), est nommée institutrice titulaire, au traitement de 1,000 fr., par application de la circulaire ministérielle du 6 février 1892.

Par arrêté de M. l'inspecteur d'académie, en date du 29 février 1892, Mme Delrous est déléguée dans les fonctions de maîtresse des travaux de couture à l'école mixte de Fages (Luzech).

Par arrêté de M. le préfet, un congé jusqu'à la fin de l'année scolaire, à partir du 1^{er} mars 1892, est accordé sur sa demande et pour raison de santé à M. Cocula, instituteur public à Cazals.

Postes et Télégraphes

Nous apprenons que l'administration des Postes va mettre à exécution une mesure dont nous avons déjà parlé, il s'agit de la remise, par exprès, des plus pressés. Moyennant une taxe payée au départ, l'expéditeur pourra faire remettre, dès l'arrivée des trains, les lettres ne pouvant attendre les distributions ordinaires des facteurs.

Cette mesure sera, croyons-nous, d'une grande utilité pour les commerçants et surtout pour les personnes habitant la campagne, qui sont, le plus souvent, exposées à voir leurs correspondances stationner durant de longues heures dans les bureaux de poste.

Ce service commencera, à Cahors, le 1^{er} avril prochain.

Nous félicitons M. de Selves d'avoir créé ce nouveau service.

Société des Études du Lot

Voici le sommaire des travaux contenus dans le quatrième fascicule du Bulletin de la Société des Études du Lot :

Destruction du château de Gourdon en 1610, par M. L. Greil ; Catalogue géographique des espèces contenues dans l'herbier de M. l'abbé J.-P. Bousquet (*suite et fin*) ; Noël et cantiques populaires en dialecte du Quercy recueillis par M. l'abbé Gary, Poésies, par M. J.-B. Rouquet ; Nécrologie : M. Bessières Achille, par M. Léon Carbonel ; Bibliographie du Lot, année 1891, par M. J. Girma ; Commission Clément Marot, rapport de M. Blanc ; Rapport sur les travaux de la Société des Etudes pendant l'année 1891, par M. l'abbé Gary, secrétaire-général ; Procès-verbaux des séances de la Société, pendant le 4^e trimestre de 1891 ; Liste des membres de la Société ; Bureau de la Société des Etudes pour l'année 1892 ; Liste des Sociétés correspondantes.

VÉLOCE-SPORT CADURCIEN

MM. les membres du V.-S.-C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi cinq mars courant à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la Société (café Tivoli).

La présence est obligatoire, art. 18 des statuts de la société.

Ordre du jour :

- 1^o Admission des nouveaux membres,
- 2^o Rapport des diverses commissions.
- 3^o Paiement des cotisations.

Expulsion d'une tribu de bohémiens

La police de Cahors a procédé, samedi à l'expulsion d'une véritable tribu de bohémiens qui avait envahi notre ville.

Ces individus, dont le nombre dépassait quarante étaient installés avec leurs chevaux, voitures et autres impédiments sur la place des Consuls qu'ils occupaient en entier.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 6 MARS 1892

de 3 heures à 4 heures du soir

(Allées Fénélon)

- | | |
|-------------------------------|----------|
| Salut lointain (pas redoublé) | Doering |
| Poète et Paysan (ouverture) | Suppé |
| Sur la Montagne (valse) | Kaulich |
| La Mascotte (fantaisie) | Audran |
| Polka des Troupiers | Desormes |

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat Méfiez-vous des contrefaçons !

LE CARNAVAL

A Madame Z...

Le Carnaval est mort ! Tant pis : Car, après tout, vive la joie, Le vin où le chagrin se noie, Lorsque Polichinelle est gris !

Malgré le froid âpre et la neige, On trouverait bien, au bon vieux temps, Dans l'hiver, un jour de printemps ; L'ennui maintenant nous assiège !

Le bon rire gaulois s'en va ; Vous n'osez plus sortir, ô masques ; Adieu propos joyeux et frasques, Farces que Tabarin rêva !

Arlequin chantait à sa guise, Et Colombine s'amusait ; Adieu, Folie ! Aujourd'hui c'est Sa conscience qu'on déguise !

X...

THÉÂTRE DE CAHORS

Tournée Albert CHARTIER

Dimanche, 6 mars 1892

Représentation Extraordinaire de

MONSIEUR L'ABBÉ

Comédie en 3 actes de H. Meilhac et de M. St-Albin

On commencera par

PATUREL

Comédie en un acte de M. Henri Meilhac

OPINION DE LA PRESSE

La France. — Monsieur l'Abbé ne renferme que des parties charmantes qui assurent son succès.

L'Estafette. — Cette comédie se maintient dans la gamme des sentiments tendres, tempérés et délicats. Elle est tout à fait du meilleur goût.

Le Petit Parisien. — Cette comédie comporte un sujet aimable, la grâce et l'ingéniosité en assurent la durée.

Le Petit Journal. — Tout Paris ira voir Monsieur l'Abbé.

Causeries agricoles

Petite encyclopédie agricole et horticole

L'ESPARCETTE OU SAINFOIN

(Suite)

Ordinairement nous semons cette plante en mars sur avoines, quelquefois en automne sur seigle.

Les semis du printemps sont les meilleurs, ils doivent être légèrement recouverts. Quant les racines ont bien pénétré dans le sol en hersant fortement, on détruit les mauvaises herbes.

Après cette opération on se trouverait bien de répandre un engrais : les cendres, les plâtres, augmentent le rendement dans une grande proportion.

On ne peut offrir de pâturages plus sains aux animaux ; ils s'y engraisseront vite sans jamais en être incommodés. Si on les y conduit la première année, la plante ne peut taller et est plus tôt vieille ; sa durée ordinaire est de 4 ou 5 ans.

Je connais deux variétés : la commune, presque toujours mangée en vert, qui ne fournit qu'une coupe ; la double, en fournit deux. La graine de l'espargette simple suit le cours de l'avoine ; l'autre se vend deux ou trois fois plus. Si on ne la récolte dès qu'elle est en fleurs, les feuilles tombent à terre pendant la fenaison et l'on perd ainsi la part la plus nourrissante.

Les coupes réservées pour la production de la graine doivent être fauchées quand la tige jaunit ; pour attendre la maturité des grains provenant des dernières fleurs, on perdrait les meilleures constituant la plus grande partie.

Nous faisons ce travail la matinée, la chaleur ferait égrener ; nous saisissons bien le moment et laissons en ondains ou en tas pendant huit jours, puis nous battons.

La semence veut être étendue dans un grenier aéré ; nous remuons de temps en temps pour empêcher de fermenter. Les graines de la première coupe sont les meilleures ; la paille qui a donné le grain est de moindre qualité.

Les racines de cette plante, plus intelligentes que nous, vont chercher dans le sol

ce que nous ne savons pas leur donner, des principes qui enrichissent la surface.

Les chaumes retournés, produisent plusieurs années de suite des céréales remarquables ; le seigle est la seule qui n'y réussisse pas.

LA LUZERNE

La luzerne est une plante fourragère qui durerait très longtemps si elle n'était envahie par la cuscute. Une bonne luzernière est trois ou quatre fois plus productive que le meilleur pré ; elle donne trois coupes. Nous semons ce fourrage au printemps avec l'avoine qui l'abrite dans sa jeunesse et la préserve des ardeurs du soleil.

Nous lui donnons le sol le plus riche et le plus profond, ni trop sec ni trop humide, composé d'argile et de chaux autant que possible.

Les engrais de cendre et de plâtre faits à la fin de l'hiver lui sont des plus efficaces ; ils augmentent considérablement la récolte.

Quant la plante est en pleine fleurs, nous la coupons s'il est possible après les premières pluies ; la terre encore humide donne une plus forte végétation aux nouveaux jets qui vont pousser.

On ne peut la laisser mouiller sans lui faire perdre une bonne partie de sa valeur.

Aucun autre fourrage ne peut être comparé à la luzerne pour la qualité ; il entretient les animaux en état de graisse et contribue à augmenter la quantité du lait des vaches, des chèvres et des brebis.

Malgré toutes les qualités de la luzerne il est plus avantageux de semer l'espargette dans les terres arides où la luzerne dépérirait vite.

Mûre, la graine de la luzerne est d'un beau jaune ; après l'avoir battue on la nettoie ; pour la conserver on la met dans un lieu sec.

Il est préférable de récolter la graine de la seconde coupe, elle est supérieure à la première. Cette graine se vend de 2 fr. à 2 fr. 50 le kilog.

Arthur. — Le père Serres dit que la luzerne est envahie par la cuscute, mais nous ne savons pas ce que c'est, la cuscute.

L'Instituteur. — C'est un parasite à filaments soyeux ressemblant à des cheveux ; elle produit une abondance déplorable de graines qui lèvent aussitôt qu'elles ont touché le sol ; ce gazon ne tarde pas à étouffer la luzerne et le trèfle, plantes qu'elle envahit fréquemment.

Jusqu'à ce jour, chercher à détruire cette mauvaise herbe sans faire périr la plante qu'elle a attaquée, a été chercher l'impossible. Les agriculteurs devraient une bien grande reconnaissance à l'observateur qui à ce sujet ferait une bonne découverte.

Sans y penser, on sème souvent la graine de cuscute mêlée à celle de la luzerne ou du trèfle ; on ne saurait apporter assez de soin dans le choix des semences ; les marchands livrent quelquefois des graines nouvelles mêlées à de vieilles semences.

(A suivre.) J. MEULET, Instituteur public à Carluac.

LE VIN DE VIAL

est le remède indiqué dans les cas graves résultant de toute épidémie. Utile pendant la maladie, indispensable dans la convalescence, il détermine une guérison rapide, évite l'affaiblissement et prévient toute rechute. VIAL, rue Victor-Hugo, LYON.

BULLETIN FINANCIER

du 2 Mars 1892

Le marché n'est pas bon. La liquidation des valeurs est facile, les reports sont insignifiants et on cote du déport sur un grand nombre de valeurs. Au début un certain nombre de rachats ont fait monter nos rentes mais elle s'effondrent en clôture aux cours d'hier. Les marchés étrangers ne sont pas satisfaisants et d'autre part on attend l'accueil que fera demain la Chambre au nouveau ministère.

Le 3 0/0 est à 96.32 1/2 le nouveau à 95.371/2. Les actions de nos grands établissements de crédit sont lourdes. Le Foncier est à 1205. La Banque de Paris sans motifs plausibles, recule à 621.25, le Crédit Lyonnais finit à 780. La Banque d'Excompte ne varie pas à 190.

Nos grands chemins sont calmes. Le Suez ne reprend pas. Nouvelle hausse des actions de la Compagnie du Gaz.

Les fonds étrangers sont très maltraités. L'Italian faiblit à 88.30, sur le bruit d'une crise ministérielle. L'Extérieure est offerte à 59 3/4 sur de grosses livraisons de titres en liquidation.

En Banque, les valeurs de cuivre sont moins fermes. La Mor-na conserve son cours de 112.50.

L'amélioration se poursuit sans dissetiment sur les Soufres Romains et l'on prévoit la continuation de la hausse. On recherche les actions de la Société des Phosphates de France.

Pour adoucir, velouter, Blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.

Évitez les contrefaçons étrangères.

J. SIMON (Rue de Provence, 36, PARIS, Rue de Béarn, 41, LYON.)

Dans la goutte le Sirop de Follet calme les élancements et les contractions douloureuses des muscles. Dans l'asthme, il guérit souvent et calme toujours à la dose de 3 à 4 cuillerées à bouche. Beaucoup de personnes privées depuis longtemps de sommeil à la suite d'émotions morales, de chagrins prolongés ou de travaux intellectuels excessifs, doivent au Sirop de Follet un repos qui a relevé leurs forces et leur courage.

St-Basile-de-Laroche (Corrèze)

Je souffrais depuis longtemps de douleurs rhumatismales et d'étourdissements. Une boîte de **Pilules Gicquel** m'a débarrassé de tout cela. Une dame de ma connaissance avait des étourdissements et des bourdonnements dans les oreilles, les excellentes **Pilules Gicquel** l'ont parfaitement rétablie.

Signé : VIALLARD, secrétaire de la mairie.

POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine et de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le **Rachahout des Arabes**, aliment nutritif et reconstituant, préparé par Delangrenier à Paris. — (Se défier des Contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

PAPIER WLINSI, Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

L'EAU de L'ÉCHELLE hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

SIROP ET PÂTE DE REGNAULD — 70 ans de succès — Contre enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc. Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes ph^{ies}.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr. — Durée de validité : 45 jours.

2^e, 3^e et 4^e itinéraires : 1^{re} classe, 180 fr. — 2^e classe 135 fr. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Enfin, il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 34 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 —	ou plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour cha-

que de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Pau, Biarritz Salies-de-Béarn

Tarif spécial A n° 11 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Pau, St-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

BREVETS D'INVENTION

MARQUES MODELES

OFFICE DE

L'INDUSTRIE MODERNE

POUR LA GARANTIE DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE EN FRANCE & À L'ÉTRANGER

Consultations écrites techniques et légales.

Direction des procès en contrefaçon, mise en exploitation des inventions.

L'Imprimerie du Journal se charge spécialement de la

VULGARISATION DES INVENTIONS

208 Rue Lafayette — PARIS

OTHELLOS

100,000 racinés, premier choix, à 42 fr. le mille. Collection de plants directs, porte-greffes, boutures et racinés, à des prix très modérés. Envoi franco du prix courant sur demande. S'adresser à M. Victor Combes, à Vire, par Puy-l'Evêque.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois.

Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRE A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4^{me} mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'APPAUVRISSEMENT ou l'ALTÉRATION du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^{ie}, 402, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ies}.

COFFRES-FORTS ACIER PIERRE HAFNER

1^{re} Médailles d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et 1889

12 & 14, PASSAGE JOUFFROY

PARIS

Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

BUREAU de PLACEMENT

CAHORS — Rue St-James, 12, — CAHORS

M^{me} V^e BALAGAYRIE, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient d'obtenir l'autorisation de tenir un Bureau de Placement. Elle se charge de fournir des domestiques, hommes ou femmes, ou des ménages, munis de bons certificats, aux personnes qui voudront bien lui en faire la demande.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1^{re} liv. à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb., pour recevoir la 1^{re} série

HONORÉ Photographie

77, BOULEVARD GAMBETTA, 77

CAHORS

SIROP de SÈVE de PIN MARITIME

DE LAGASSE Pharm. à Bordeaux.

Le seul préparé avec la véritable Sève de Pin obtenue par injection des bois, guérit les rhumes, toux, gripes, catarrhes, bronchites, maux de gorge, enrrouements.

DÉPOT : Toutes Pharmacies.

SANTAL DE MIDY

Pharmacien à Paris

Supprime Copahu, Cubèbe et Injections, guérit en 48 heures les écoulements. Très efficace dans les maladies de la vessie, il rend claires les urines les plus troubles. — Chaque capsule porte en noir le nom MIDY.

DÉPOT : Toutes Pharmacies.

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.

SEULES DES PLATES-ULCÈRES VARIOLEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres

Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LÉNORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par corresp^{te}.

PROFITS de 5 à 10%

assurés sans risques MOYEN DE RÉALISER

BÉNÉFICES de 100 à 500⁰⁰ et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.

COCHRANE and SONS, Stockbrokers

13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES

Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

VIGNES AMÉRICAINES

GRANDES PÉPINIÈRES, PLANTS GREFFÉS ET SOUDÉS

VICTOR COMBES

PROPRIÉTAIRE-VICICULTEUR

Lauréat du Concours des Vignobles de 1891

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot, du Conseil municipal de Vire

CHEVALIER DU MÉRITE AGRICOLE

A VIRE, PAR PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)

NOTA. — Toutes nos boutures et plants racinés seront coupés ou arrachés en présence de l'acheteur. Les boutures auront 0,50 de long en moyenne.

Tous nos plants sont garantis authentiques

VIEN DE PARAÎTRE : Nos expériences pratiques sur la culture des Vignes Américaines. Prix : 3 francs (franco poste).

PRIX-COURANT

(SAUF VARIATIONS)

HIVER 1891 — PRINTEMPS 1892

PLANTS DE 1^{er} CHOIX EXTRA

VIGNES AMÉRICAINES		PLANTS FRANÇAIS	
Boutures	Racinés	Greffés et soudés sur les porte-greffes ci-contre :	
le cent	le cent	le cent	le cent
Black Défiance	15 100	Aspiran teinturier Bouschet	25 250
Canada	6 50	Carignan Bouschet	30 350
Cunningham	2 15	Aramon Bouschet	22 200
Cynthiana	4 30	Alicante Bouschet	20 180
Croton	50 60	Alicante Henry-Bouschet	25 300
Duchess	50 400	Grand noir de la Calmette	25 250
Herbemont	2 15	Terret Bouschet	25 300
Herbemont d'Aurèle	50 300	Portugais bleu	25 200
Herbemont Touzan	40 300	Côt ou Auxerrois	25 200
Herbemont Blanc	30 20	Aramon	22 200
Jacquez à gros grains	2 15	Chasselas du 22 juillet	30 250
Jacquez d'Aurèle	25 30	Chasselas ordinaires	22 200
Jacquez d'Aurèle Cazalis	500	Muscats noir	30
Othello	2 18	Boutures pour greffons	
Noah	8 60	Aspiran teinturier Bouschet	15 100
St-Sauveur (extra-fertile)	25 200	Carignan Bouschet	30 150
St-Sauveur infertile	8 60	Aramon teinturier Bouschet	10 80
Sécretaire	20 150	Alicante Bouschet	5 40
Sénasquas	6 50	Alicante Henry-Bouschet	20 150
Berlandieri	15 140	Grand noir de la Calmette	10 80
Cinéra	30 80	Terret Bouschet	30 250
Cordifolia	10 20	Portugais bleu	20 150
Riparia large feuille	2 45	Plant de la beauté	50
Rupestris large feuille	4 35	Plant Gouy	50
Rupestris Ganzin	15 120	Castel	3 25
Solonis	2 15	Nehéscoul (4) noir	50
Vialla	2 15	— blanc	50
York-Madeira	5 25	(1) Raisin de 0,80 de long.	

RAPHIA du Japon, 1 fr. le kilo

Pince Aliés, 4 fr. — Bouchons fendus, le mille 4 fr. — Sulfate de cuivre garanti 98-99 % à 50 fr. les 100 kilog.

NOTA. — Pour toute commande atteignant 50 francs, nous donnons un exemplaire de notre brochure, sur les Vignes Américaines.

Rendus franco en gare de Cahors